

**CRITÈRES DE QUALIFICATION POUR LES
CHAMPIONNATS DU MONDE 2019**
1. Conditions préalables à toute qualification en Équipe de Belgique

- 1) Être inscrit en tant que Belge dans le fichier international des joueurs ;
- 2) Avoir pris sa licence auprès d'une fédération de la FISF et être en ordre de cotisation ;
- 3) Ne pas être suspendu ou exclu par la FBS ou par la Fédération internationale (FISF).
- 4) Avoir honoré les deux précédentes sélections mondiales acceptées. Lors de la validation de la liste des sélectionnés, le Comité directeur peut déroger à cette dernière condition, pour autant qu'il juge acceptables le motif de cette absence ou de cette interruption et la façon dont le joueur a informé la fédération.

2. Date de référence et saison

Pour les championnats de l'été 2019, la date de référence pour la qualification est le 31 mars 2019.

Quand le mot « saison » est évoqué dans ce document, il signifie la saison 2018–2019

3. Quotas de qualification

Pour 2019, le nombre maximal de joueurs qualifiables par la FBS selon les critères qu'elle détermine est de : (ce nombre est appelé "QUOTA" pour les calculs) :

- 10 pour la catégorie Cadets (né(e)s en 2004 et après)
- 10 pour la catégorie Junior (né(e)s en 2003, 2002, 2001)
- 10 pour la catégorie Espoir (né(e)s en 2000, 1999, ..., 1993)
- 20 pour la catégorie Senior (né(e)s en 1992, ..., 1956)
- 10 pour la catégorie Vermeil (né(e)s en 1955, 1954, ..., 1946)
- 10 pour la catégorie Diamant (né(e)s en 1945 et avant)

L'appartenance à une catégorie est déterminée au premier septembre de la saison, sur base de l'année de naissance.

En fonction des possibilités, le conseil d'administration de la FBS attribue une subvention à certains sélectionnés.

Pour les jeunes, les participations aux activités jeunes (week-end des jeunes, Challenge des jeunes) sera prise en compte.

Les critères et les montants font l'objet d'une décision qui sera publiée au plus tard début d'année 2019.

4. Joueurs qualifiés selon les critères FISF (toutes catégories)

Sont qualifiés hors quotas les joueurs qui répondent à l'un de trois critères FISF suivants :

- a) Les six Champions du Monde Élite en titre (toutes catégories, Junior, Cadet, Espoir, Vermeil et Diamant) pour autant qu'ils soient en règle auprès de leur fédération et que le titre ait été attribué. Un changement de catégorie d'âge ou de fédération d'un de ces joueurs n'affecte pas son admission d'office. Ces joueurs ne sont pas remplacés en cas de non-participation.
- b) Les cinquante premiers joueurs du classement international actualisé au 31 mars de l'année des Championnats, compris parmi eux d'éventuels Champions du Monde Élite en titre. Cette admission est prévue sous réserve de la consultation de leur fédération nationale (licence à jour, etc.). La date d'actualisation du 31 mars peut être modifiée par décision du CD de la FISF si les Championnats du Monde ne se déroulent pas durant les congés scolaires d'été. Un changement de fédération par un joueur ainsi qualifié n'affecte pas son admission d'office.

La méthode d'actualisation du pourcentage de première série est exposée dans le règlement du classement international. Ces joueurs ne sont pas remplacés en cas de non-participation.

- c) Tous les anciens vainqueurs d'un Championnat du Monde de Scrabble duplicate Élite toutes catégories, à condition d'être en ordre d'affiliation à une fédération membre de la FISF.

Ces joueurs sont admis hors quota et ne sont pas remplacés en cas de non-participation.

5. Joueurs qualifiables selon les critères FBS : Cadets et Juniors

Sont qualifiables les joueurs non qualifiés par un critère FISF qui obtiennent 50% (Benjamins), 60% (Cadets) ou 70% (Juniors), moyenne calculée sur les tournois et les parties homologuées en deux ou trois minutes par coup, avec un minimum de 10 parties jouées.

Le Comité directeur peut de tout temps qualifier un joueur en dehors de ces critères, par exemple en cas de survenance d'événement exceptionnel ou eu égard à une forte progression sur un court laps de temps.

6. Joueurs qualifiables selon les critères FBS : Espoirs, Seniors, Diamants, Vermeils

Sont qualifiables en fonction des quotas par catégorie Espoir, Senior, Vermeil, Diamant les joueurs non qualifiés par un critère FISF les mieux classés dans le classement international arrêté le 31 mars 2019.

En cas de désistement de joueurs qualifiés par le critère FBS, le Comité Directeur fera appel à des remplaçants afin de compléter le quota de joueurs admis par la FISF pour la fédération de Belgique. Ces remplaçants seront, dans l'ordre, les joueurs suivants les sélectionnés au classement international. Le nombre maximal de remplaçants auquel, éventuellement, il sera fait appel sera fixé par le Comité Directeur.

Le règlement des Championnats du monde stipule que les joueurs de 1^{re} série qualifiés en Équipe de Belgique mais qui se désistent ne peuvent pas prendre part aux compétitions Open correspondantes lors des championnats du monde.
